

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2022/12**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 15 février à 10 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (15): - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI– Joseph GALLETTI – Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI - Augustine MARIOTTI – Maryline MASSONI - Alain MAZZONI – François MONTI– Pierre NATALI - Angèle NERI– Pierre Antoine PASQUALINI– Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI -

Pouvoirs (9) : Fortuné FELICELLI donne pouvoir à José GALLETTI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO– Isabelle GUIDICELLI donne pouvoir à Charlotte TERRIGHI - Christophe GRAZIANI donne pouvoir à Bernard GRAZIANI – Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne Marie NATALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI – José OLIVA donne pouvoir à Augustine MARIOTTI - Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO --

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL GIUDICELLI– Maria GAROBY- Charles MARCELLI- Jean François MATTEI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI– Jean Pierre VALDRIGHI

Date de la convocation
05/02/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Objet : Projet d'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Demande de subvention

Monsieur Bernard GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Un appel à projets 2021-2022 dans le cadre Programme National pour l'Alimentation (PNA) a été lancé au niveau national pour financer en partie les projets d'émergence de Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Un PAT est un projet élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire qui vise à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions entre partenaires répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé autour du système alimentaire.

La Communauté de Communes du Marana Golo a répondu en janvier 2022 à cet appel à projets pour bénéficier de l'accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour diagnostiquer le système alimentaire, puis élaborer un plan d'actions pour le PAT et accompagner la mise en mouvement de ce projet la 1ere année au travers d'animations d'ateliers de travail.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220215-2022-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

Affichage : 18/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le coût total du projet est de 86 100 € HT soit 102 860 € TTC et la subvention de la DGAL, ADEME et DGCS correspond à 70% sur l'assiette maximum de 100 000 € de dépenses éligibles, ce qui correspond au plan de financement suivant :

DGAL ADEME DGCS	70% de l'assiette maximum de 100 000 € HT ou 68% du montant total TTC
Total subventions	Soit 60 270€ HT ou 70 000 € TTC
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	30% de l'assiette maximum de 100 000 € HT ou 32 % du montant total TTC, Soit 25 830 € HT ou 32 860 € TTC
Total	86 100 € HT soit 102 860 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement complémentaire suivant :

DGAL ADEME DGCS	70% de l'assiette maximum de 100 000 € HT ou 68% du montant total TTC
Total subventions	Soit 60 270€ HT ou 70 000 € TTC
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	30% de l'assiette maximum de 100 000 € HT ou 32 % du montant total TTC, Soit 25 830 € HT ou 32 860 € TTC
Total	86 100 € HT soit 102 860 € TTC

- Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI

 COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
**Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo**

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220215-2022-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

Affichage : 18/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

